

**PROCÈS VERBAL de l'assemblée régulière  
du Conseil de section du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue  
tenue le 5 juin 2019 à Val-d'Or**

**Étaient présents :**

Le bâtonnier	Me Pascal Jolicoeur
La secrétaire	Me Véronic Picard
La trésorière	Me Claude Cossette
Les conseillers	Me Nicolas Provencher-Lavergne Me Cathy Coulombe Me Cassandra Neptune Me Joannie Jacob
Le conseiller jeune Barreau	Me Marc-Olivier Langlois

**Était absente :**

La première conseillère	Me Sandra Éthier
-------------------------	------------------

**1. Ouverture de l'assemblée**

Me Pascal Jolicoeur déclare l'assemblée ouverte à 17:45, le quorum étant constaté.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 20190605-01  
Re : adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Me Pascal Jolicoeur, appuyée par Me Nicolas Provencher-Lavergne, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des assemblées du 12 mars 2019, 24 avril 2019 et 25 avril 2019
4. Suivi au procès-verbal

5. Finances – <a href="#">Me Cossette</a>
6. Comités permanents du Barreau de l’A-T : suivi
6.1. Comité Formation (point permanent) - <a href="#">Me Provencher-Lavergne</a>
6.2. Exercice illégal (point permanent)
6.2.1. Désignation d’un membre du conseil responsable
6.3. Communications-Journal – <a href="#">Me Jolicoeur</a>
6.4. Informatique – site Web – <a href="#">Me Langlois</a>
6.5. Justice dans le Nord - <a href="#">Me Neptune</a>
6.6. Comité du jeune Barreau (point permanent) – <a href="#">Me Langlois</a>
6.7. Comité de liaison (point permanent) – <a href="#">Me Jolicoeur</a>
6.7.1. Cour du Québec
6.7.2. Cour supérieure
6.8. Mérite et prix reconnaissance (point permanent) – <a href="#">Me Jolicoeur</a>
7. Comités ponctuels du Barreau de l’A-T : suivi
7.1. Congrès AAP 2019 – <a href="#">Me Éthier</a>
7.2. Congrès AT 2019 – <a href="#">Me Jolicoeur</a>
7.3. Rentrée judiciaire 2019
7.3.1. Désignation d’un responsable en remplacement de Me Maheu
8. Comités hors Barreau : suivi
8.1. Pratique privée – <a href="#">Me Éthier</a>
9. Association des avocats et avocates de province
9.1. Désignation d’un membre du conseil responsable
10. APAAQ – <a href="#">Me Jolicoeur</a>
11. Pénurie avocat en Abitibi-Témiscamingue – <a href="#">Me Provencher – Lavergne</a>
12. Activités du bâtonnier (tableau) – <a href="#">Me Jolicoeur</a>
13. Correspondances (tableau) - <a href="#">Me Jolicoeur</a>
14. Varia
14.1. Détermination des dates des rencontres du conseil 2019-2020
14.2. Consultation petite créance
15. Prochaine réunion : à déterminer
16. Levée de l’assemblée

Adoptée à l’unanimité.

**3. Adoption des procès-verbaux des assemblées du 12 mars 2019, 24 avril 2019 et 25 avril 2019**

**Résolution 20190605-02**

**Re : adoption du procès-verbal du 12 mars 2019**

Sur proposition de Me Pascal Jolicoeur, appuyé par Me Claude Cossette, il est résolu d’adopter le procès-verbal de l’assemblée du 12 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité.

**Résolution 20190605-03**

**Re : adoption du procès-verbal du 24 avril 2019**

Sur proposition de Me Pascal Jolicoeur, appuyé par Me Claude Cossette, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 24 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité.

**Résolution 20190605-04**

**Re : adoption du procès-verbal du 25 avril 2019**

Sur proposition de Me Pascal Jolicoeur, appuyé par Me Marc-Olivier Langlois, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 25 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité.

**4. Suivi au procès-verbal**

**Réunion du 27 novembre 2018**

**6.1. Enquête caution visio –centre de détention**

Une rencontre s'est tenue le 30 avril 2019 au sujet de la centralisation des urgences et du rôle provisoire. Le système de la centralisation des urgences est sur le point d'imploser selon la magistrature en raison de sa surutilisation. Il nous a été demandé d'apporter des solutions. Au terme d'un échange entre les membres, il a été convenu que Me Jolicoeur fera une approche auprès de nos membres afin de les sensibiliser à la problématique dans le but de corriger la situation.

**Réunion du 24 avril 2019**

**14.2. Comité Justice**

Me Jolicoeur participera à une rencontre à Montréal le 4 septembre 2019.

**5. Finances**

Me Cossette remet aux membres la liste des chèques émis entre le 9 avril 2019 et le 29 mai 2019.

**Résolution 20190605-05**  
**Re : adoption des dépenses**

Sur proposition de Me Véronic Picard, appuyé de Me Cassandra Neptune, il est résolu d'adopter les dépenses du 9 avril 2019 au 29 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité.

## **6. Comités permanents du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue : suivi**

### **6.1. Comité Formation**

Nous n'avons toujours pas eu de retour de Me Chounwanou du Barreau du Québec.

Me Provencher-Lavergne se questionne à savoir si c'est lui qui doit envoyer les attestations pour les formations. Me Jolicoeur lui mentionne que c'est le responsable de la formation qui envoie les attestations aux membres. Me Jolicoeur enverra la liste des signatures à Me Provencher-Lavergne.

### **6.2. Exercice illégal**

Me Coulombe informera Me Giroux-Lacasse qu'il devra préparer ou faire des démarches pour obtenir un outil informatif à l'attention des membres. Nous souhaitons que les membres soient mieux outillés pour être en mesure de reconnaître ce que constitue un exercice illégal.

Nous ignorons si Me Tremblay a rédigé un article pour le Quid Novi dans la parution de juin.

#### **6.2.1. Désignation d'un membre du conseil responsable**

Me Cathy Coulombe se propose pour faire le lien entre Derreck Giroux-Lacasse, responsable du comité et le conseil de section. C'est donc elle qui informera le conseil de section des faits pertinents de ce comité lors des diverses rencontres.

### **6.3. Communications-Journal**

Me Jolicoeur contactera Me Henri Kélada pour lui demander de nous envoyer un courriel avant chaque tombée du journal. Ainsi, nous serons en mesure d'inviter les gens qui veulent soumettre un texte à le faire avant la date de tombée.

#### **6.4. Informatique – site Web**

Puisque Me Marc-Olivier Langlois est responsable du comité informatique, ce sera désormais lui le responsable de ce point pour le suivi lors des rencontres du conseil de section en remplacement de Me Jolicoeur.

Me Langlois nous informe que madame Labrèche est proactive. Il se propose d'aller la rencontrer en juillet afin de savoir comment elle fonctionne.

De plus, Me Langlois fera des démarches auprès du Barreau du Québec pour savoir si ça vaut la peine de changer notre plate-forme. Nous devrions savoir la fréquence d'utilisation du site internet.

Me Picard vérifiera le site internet pour voir s'il est à jour et dans le cas contraire, elle avisera Me Langlois.

#### **6.5. Justice dans le Nord**

##### **Réunion du 24 avril 2019**

La rencontre qui était prévue le 26 mars 2019 a été annulée.

##### **Réunion du 5 juin 2019**

Voici un résumé des différents points discutés :

##### **1. Parajudiciaire en protection de la jeunesse :**

Une dame avait été trouvée pour agir à titre de parajudiciaire, mais comme elle fait partie du Justice Committee, cela n'est pas possible. Le comité va approcher la coordonnatrice du Justice Committee pour savoir s'il n'aurait pas quelqu'un d'autre à leur suggérer. Le comité croit que c'est Makivik qui devrait fournir les services d'un parajudiciaire. Il y a un parajudiciaire de Makivik 2 jours semaine à la détention Leclerc et 2 jours semaine à Saint-Jérôme.

La juge Chabot souhaiterait une intervention du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue dans ce dossier. Il est convenu que Me Neptune écrira un projet de lettre.

Me Jolicoeur contactera la juge Chabot pour savoir exactement ce qu'elle souhaite et à qui envoyer la lettre. Il s'informerait également en quoi consiste le programme des agresseurs.

## 2. Cour criminelle :

Des termes sont ajoutés sans consulter les avocats et souvent à la dernière minute. Cela est problématique puisque les avocats ne sont pas toujours disponibles.

## 3. Heure de fin des audiences :

Il est rapporté que la cour termine très tard soit souvent vers 19h30. Cela a pour conséquence que les avocats ne sont plus productifs. Le risque d'erreur est augmenté considérablement. Les avocats pratiquant dans le Nord souhaitent voir la cour se terminer plus tôt.

On se questionne à savoir si le Barreau devrait intervenir. Il est mentionné qu'une résolution avait été adoptée dans le passé, peut-être dans les années 2008-2009, au sujet de la conciliation travail-famille. Me Picard fera les démarches pour retrouver cette résolution. Un projet de résolution sera fait par elle et envoyé aux membres pour discussions.

## 4. Ouverture des locaux :

Les constables spéciaux ne veulent pas rester dans les palais de justice après la fin de la cour pour permettre aux avocats de la défense de rencontrer leur client. La position des constables est que les avocats de la défense ne font pas partie de la cour. Me Jolicoeur enverra une lettre à la juge Chabot pour lui mentionner que nous sommes préoccupés par la sécurité des avocats dans le Nord. Il serait intéressant d'obtenir la position du MSP sur l'horaire des constables spéciaux et leurs directives. Me Jolicoeur enverra une correspondance au MSP à ce sujet. Me Neptune confirmera à Me Jolicoeur le nom de la personne à qui la lettre doit être envoyée.

## 5. Visio dans les locaux de la DPJ:

Les locaux de la DPJ dans le Nord sont souvent utilisés pour des audiences. Or, il n'y a aucun constable dans ces salles. Il est proposé que la DPJ prépare une lettre à l'attention du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue et de la juge Chabot dans laquelle la problématique sera soulevée et des solutions apportées. Me Neptune contactera Me Geneviève Apollon et Me Caroline Daniel à cet effet.

### **6.6. Comité du jeune Barreau**

Un calendrier des 5 à 7 sera confectionné. Le Jeune Barreau souhaite obtenir une plus grande participation des avocats du DPCP.

Le comité pense arrêter de donner de la formation, car il devient de plus en plus difficile de trouver des avocats expérimentés intéressés à donner de la formation. De plus, les salles dans les divers palais de justice de la région ne peuvent plus être utilisées à cette fin. Au surplus, plusieurs heures de formation seront dispensées en région cette année. L'idée d'offrir de la formation aux membres n'est toutefois pas abandonnée pour le futur.

## **6.7. Comité de liaison**

### **6.7.1. Cour du Québec**

Me Jolicoeur va consulter les partenaires et préparer un ordre du jour pour la prochaine réunion du comité liaison. Il va de plus consulter la juge Chabot pour la date. Me Langlois et Me Éthier vont discuter de la pertinence de mettre des sujets en matière civils à l'ordre du jour. Au besoin, ils vont s'informer auprès des avocats et recenser les problématiques.

### **6.7.2. Cour supérieure**

Me Éthier vérifiera s'il est nécessaire d'organiser une rencontre de liaison avec la Cour supérieure.

## **6.8. Mérite et prix reconnaissance**

Aucune candidature reçue. Un courriel sera envoyé aux membres en septembre pour leur rappeler qu'ils peuvent soumettre le nom d'un confrère ou d'une consœur.

## **7. Comités ponctuels du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue**

### **7.1. Congrès AAP 2019**

Les préparatifs vont bien.

### **7.2. Congrès AT 2019**

La formation a été appréciée des participants. Le bilan de l'activité sera déposé par Me Jolicoeur à la prochaine rencontre.

La formule AGA / 5 à 7 a connu un succès. Les membres présents ont offert une très belle participation. Nous n'étions pas pressés par le temps. Nous devrions penser à maintenir cette formule.

### **7.3. Rentrée judiciaire 2019**

#### **7.3.1. Désignation d'un responsable en remplacement de Me Maheu**

Me Langlois accepte de faire le lien entre Me Maheu et le conseil de section. Ce dernier vérifiera auprès de Me Maheu si elle souhaite toujours s'impliquer dans l'organisation de la rentrée judiciaire 2019 et il avisera Me Jolicoeur.

### **8. Comités hors Barreau : suivi**

#### **8.1. Pratique privée**

Sujet reporté compte tenu de l'absence de Me Éthier.

### **9. Association des avocats et avocates de province**

Me Picard a contacté Me Bourgeois pour l'inviter à cette rencontre. Cette dernière préférerait venir nous rencontrer en août. Me Picard avisera Me Bourgeois de la date de la prochaine rencontre.

Me Bourgeois nous a fait parvenir un compte-rendu des travaux et activités de l'Association couvrant la période du 11 mars 2019 au 4 juin 2019. On y apprend qu'une rencontre a eu lieu le 16 avril dernier. Il a été question, entre autres, de l'avancement de la négociation du tarif d'aide juridique ainsi que la position que devra prendre l'AAP relativement aux négociations entre le Barreau du Québec et le CAIJ.

Une réunion téléphonique extraordinaire s'est tenue le 9 mai 2019. Lors de celle-ci, Me Larose a informé le conseil d'administration de sa nomination à la présidence de l'APAAQ et Me Bourgeois lui a donc succédé à la présidence de l'AAP par intérim.

Une rencontre est prévue le 10 juin 2019 et Me Bourgeois nous invite à lui soumettre notre opinion sur l'avenir de l'AAP et notre vision de la mission de celle-ci. Me Jolicoeur enverra une lettre à Me Bourgeois pour l'informer qu'il est trop tôt actuellement pour que le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue se prononce sur le maintien ou non de l'AAP.



### **9.1. Désignation d'un membre du conseil responsable**

Ce sujet est reporté en août puisque nous ne savons pas si cela est toujours pertinent.

### **10. APAAQ**

Aucune information additionnelle n'a été portée à notre attention.

### **11. Pénurie avocats en Abitibi-Témiscamingue**

Dans son mandat, Me Jolicoeur a choisi de faire de cette problématique l'une de ses préoccupations premières. Il y a donc lieu de relancer le comité et d'aller de l'avant. Des solutions doivent être apportées rapidement. Le comité sera formé de Me Jolicoeur, Me Langlois, Me Provencher-Lavergne, Me Coulombe et Me Neptune. Me Jolicoeur en assumera la présidence. Me Jolicoeur contactera les membres pour une rencontre dans les prochaines semaines.

### **12. Activités du bâtonnier**

Me Jolicoeur a participé à l'AGA en avril dernier et à la Table sociojudiciaire Nord-jeunesse le 22 mai 2019.

### **13. Correspondances**

Aucun sujet discuté.

### **14. Varia**

#### **14.1. Détermination des dates des rencontres du conseil 2019-2020**

Les dates et endroits suivants sont retenus :

- 21 août 2019, 17h30 à Val-d'Or
- 16 octobre 2019, 17h30 à Amos
- 11 décembre 2019, 17h30 à Rouyn-Noranda
- 5 février 2019, 17h30 à Val-d'Or
- 18 mars 2019, 17h30 à Val-d'Or
- 22 avril 2019, 17h30 à Amos

## **14.2. Consultation Petites créances**

Me Langlois nous informe qu'une table de concertation a été créée, car plusieurs plaintes ont été formulées. Le site internet présente plusieurs lacunes. Il doit être amélioré. La table cherche à obtenir l'opinion des divers bâtonniers. Me Langlois croit que nous devrions nous impliquer sur cette table. Nous devons actuellement recenser les problématiques. Me Langlois avisera Me Jolicoeur de la date de la prochaine rencontre de la table. Me Langlois ou Me Jolicoeur pourrait y participer.

## **15. Prochaine réunion : à déterminer**

La prochaine rencontre aura lieu le 21 août 2019 à Val-d'Or à 17h30.

## **16. Levée de l'assemblée**

Sur proposition de Me Marc-Olivier Langlois, appuyée par Me Cathy Coulombe, l'assemblée est levée. Il est 21:44.

---

Me Pascal Jolicoeur  
Bâtonnier

---

Me Véronic Picard  
Secrétaire

Tel que lu et adopté à l'assemblée du 21 août 2019.